



# La 4G arrive dans votre Ville

## Que faire en cas de brouillage TV ?

*Les pouvoirs publics et les opérateurs mobiles mettent en place un dispositif permettant de faire cesser rapidement les éventuels brouillages*

En cas de brouillage de la réception TNT, quelques actions très simples vous seront demandées pour déclencher l'intervention visant à faire cesser le brouillage :

### **Dans un immeuble (réception TNT collective) :**

Le téléspectateur alertera son syndic (ou se munira du numéro de syndic) qui prendra contact avec le centre d'appel de l'ANFR (Etablissement public de l'Etat) au **09 70 818 818** (du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local). Par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr/>



### **Dans une maison (réception TNT individuelle) :**

Le téléspectateur téléphonera à un centre d'appel dédié au **09 70 818 818**

(du lundi au vendredi de 8h à 19h (prix d'un appel local). Par internet : <http://www.recevoirlatnt.fr/>

Un antenniste vous contacte (ou votre syndic) pour une prise de rendez-vous. Une liste d'antennistes labellisés est établie par les opérateurs mobiles avant tout déploiement dans une zone géographique.

